

Décret

Générale

colonial

Décret n° 24-450-1934 Gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs à faire valoir leurs droits à la retraite.

n° 24-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 avril 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vule décret du 21 juillet 1931, portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs, modifié par le décret du 31 octobre 1922

Vule décret du 6 avril 1934, portant réduction du nombre des gouverneurs des colonies

Vule décret du 7 avril 194, portant admissions à la retraite dans le personnel des gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs

Sur la proposition du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les mutations suivantes sont prononcées dans le personnel des gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs : M. Pagès (Pierre), résident supérieur en Indochine, est nommé lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, M. Eutrope (Eugène), résident supérieur en Indochine, est nommé résident supérieur au Laos, en remplacement de M. Le Fol, appelé à d'autres fonctions, M. Kepiquet (Jules), gouverneur de la Réunion, est nommé commissaire de la République au Cameroun, M. Choteau (Alphonse), gouverneur des colonies hors cadres, est réintégré dans les cadres et nommé gouverneur de la Réunion. M. Solomiac (fon), lieutenant-gouverneur des Comores, en mission hors cadres, est réintégré dans les cadres et nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde. M. Descemet (Gabriel), lieutenant-gouverneur par intérim de la Mauritanie, est nommé lieutenant-gouverneur de cette colonie, M. Fournier (Albéric), gouverneur des colonies, réintégré dans les cadres, est nommé gouverneur de la Martinique. M. Jore (Jéonce), gouverneur hors cadres, inspecteur des affaires administratives en Afrique équatoriale française, est réintégré dans les cadres et nommé secrétaire général du gouvernement général de Madagascar, M. Petre (Léon), gouverneur des colonies hors cadres, en mission pour exercer par intérim les fonctions de commissaire de la République au Togo, est réintégré dans les cadres et nommé lieutenant-gouverneur du Niger. M. Blacmer (Louis), gouverneur des colonies hors cadres, inspecteur des affaires administratives en Afrique occidentale française, est réintégré dans les cadres et nommé gouverneur de la Côte française des Somalis, M. Bourguin (Joseph), lieutenant-gouverneur du Niger, est nommé commissaire de la République au Togo. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN.Par le Président de la République :Le Ministre des colonies,Pierre LAVAL.